CCI NICE CÔTE D'AZUR

Bureau du 3 février 2020
DELIBERATION POUR DEPOT

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACTION SPECIFIQUE AUPRES DE LA REGION SUD PACA
BUS DE L'ORIENTATION ET DE L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE – LIGNE AVENIR

PREAMBULE

Le projet **BUS DE L'ORIENTATION ET DE L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE – LIGNE AVENIR** – s'inscrit dans les actions menées dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation dont la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur en est un des animateurs.

CONSIDERANT

Les éléments susmentionnés, l'Autorité délibérante de la CCI NICE CÔTE D'AZUR approuve le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du CONSEIL REGIONAL PACA, concernant l'opération : **BUS DE L'ORIENTATION ET DE L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE – LIGNE AVENIR.**

Le plan de financement prévisionnel correspondant est établi, comme suit :

Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	52 500€
Autofinancement	35 960 €
Total	88 460 €

La CCI NICE CÔTE D'AZUR confirme que les dépenses de l'opération sont bien inscrites au budget 2020.

Le Bureau de la CCINCA, en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 56 dernier alinéa ; article 32 - 5ème alinéa et annexe 6 du Règlement Intérieur

DECIDE :

- D'autoriser le Directeur Vincent DEMAS, membre du Comité de Direction concerné à déposer le dossier de demande de subvention,
- De charger le Directeur Général, ou toute personne dûment habilitée à le représenter, de signer tout document nécessaire à l'instruction, la programmation, la réalisation, l'évaluation et les contrôles du projet en objet.

Les membres de l'Autorité délibérante susvisée, réunie le 3 février, approuvent la délibération proposée à l'unanimité.

Fait à Nice le 3 février 2020

Le Président,

Jean-Pierre SAVARINO